



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2025-512

PUBLIÉ LE 29 AOÛT 2025

Sommaire

Direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris / Division pilotage

75-2025-08-29-00007 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal PRS 2 (3 pages)	Page 3
75-2025-08-29-00002 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal SIP 15 Ouest (4 pages)	Page 7
75-2025-08-29-00003 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal SIP 16 Auteuil (3 pages)	Page 12
75-2025-08-28-00017 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal SIP 16 Nord (3 pages)	Page 16
75-2025-08-29-00008 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal SIP 17 (4 pages)	Page 20
75-2025-08-29-00010 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal SIP 18 Grandes Carrières (4 pages)	Page 25
75-2025-08-28-00015 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal SIP 20 (3 pages)	Page 30
75-2025-08-29-00011 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal SPF 1 (2 pages)	Page 34
75-2025-08-29-00012 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal SPF 2 (2 pages)	Page 37
75-2025-08-28-00016 - Arrêté portant délégation en matière de contentieux et de gracieux fiscal SIP 19 (4 pages)	Page 40
75-2025-08-29-00013 - Liste des responsables de service disposant de la délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal prévue par le III de l'article 408 de l'annexe II au code général des impôts (3 pages)	Page 45

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2025-08-29-00007

Arrêté portant délégation de signature en
matière de contentieux et de gracieux fiscal PRS

2

Direction Régionale des Finances Publiques
d'Île-de-France et de Paris
Pôle gestion fiscale
P.R.S. Parisien 2
101, rue de Tolbiac
75630 PARIS CEDEX 13

**Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le comptable des Finances Publiques, Monsieur Michel THOMAS, responsable du Pôle de Recouvrement Spécialisé parisien 2, Chef de service comptable ;

Vu le code général des impôts, et notamment les articles 408 et 410 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à **M. Laurent JAULHAC, Inspecteur Divisionnaire Hors Classe des Finances Publiques**, adjoint au responsable du pôle de recouvrement spécialisé parisien 2, à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses relatives aux pénalités de recouvrement, aux intérêts moratoires et aux frais de poursuites portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 76 000 €;

2°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

3°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

b) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses relatives aux pénalités de recouvrement, aux intérêts moratoires et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-après ;

2°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

3°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances, dans la limite précisée dans le tableau ci-après ;

aux agents des finances publiques désignés dans le tableau ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des actes relatifs au recouvrement – Décisions contentieuses et gracieuses
Mme Véronique BIHAN	Inspectrice des Finances Publiques	15 000 €
M. Vincent BILLY	Inspecteur des Finances Publiques	15 000 €
M. Ibrahim BOUSBIA	Inspecteur des Finances Publiques	15 000 €
Mme Marina CEGLIA	Inspectrice des Finances Publiques	15 000 €
Mme Huong DEJEAN de la BÂTIE	Inspectrice des Finances Publiques	15 000 €
M. Didier GALLATO	Inspecteur des Finances Publiques	15 000 €
Mme Adelia GOMES	Inspectrice des Finances Publiques	15 000 €
Mme Hanane LAMRAIDI	Inspectrice des Finances Publiques	15 000 €
Mme Lucille SALAÜN	Inspectrice des Finances Publiques	15 000 €
Mme Ghufrana SARFRAZ	Inspectrice des Finances Publiques	15 000 €
Mme Nathalie TREMBLAY	Inspectrice des Finances Publiques	15 000 €
M. David BOUSSET	Contrôleur Principal des Finances Publiques	10 000 €
Mme Joëlle CAUMON	Contrôleuse Principale des Finances Publiques	10 000 €
Mme Colette DARNAL	Contrôleuse Principale des Finances Publiques	10 000 €
Mme Laurence GALLATO	Contrôleuse Principale des Finances Publiques	10 000 €
Mme Céline PURAVET	Contrôleuse Principale des Finances Publiques	10 000 €

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des actes relatifs au recouvrement – Décisions contentieuses et gracieuses
M. Daniel VARDON-CALLET	Contrôleur Principal des Finances Publiques	10 000 €
Mme Nelly ALEXIS	Contrôleuse des Finances Publiques	10 000 €
Mme Angélique BALIRI	Contrôleuse des Finances Publiques	10 000 €
Mme Audrey BECRIT	Contrôleuse des Finances Publiques	10 000 €
M. Michel BOUDAREL	Contrôleur des Finances Publiques	10 000 €
M. Bruno CANAL	Contrôleur des Finances Publiques	10 000 €
Mme Gladys DAGOBERT	Contrôleuse des Finances Publiques	10 000 €
M. Georges DE CASTRO	Contrôleur des Finances Publiques	10 000 €
Mme Galatée DELAGE	Contrôleuse des Finances Publiques	10 000 €
M. Frédéric FANTONI	Contrôleur des Finances Publiques	10 000 €
Mme Isabelle RIVIÈRE	Contrôleuse des Finances Publiques	10 000 €
M. Nam-Linh TA VAN	Contrôleur des Finances Publiques	10 000 €
Mme Elora XIONG	Contrôleuse des Finances Publiques	10 000 €
M. Gaëtan BRUNET	Agent des Finances Publiques	2 000 €
Mme Sabine GONCALVES FRANCISCO	Agente des Finances Publiques	2 000 €
M. Étienne MATHIEN	Agent des Finances Publiques	2 000 €

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Paris et d'Île de France. Il entrera en application à compter du 1^{er} septembre 2025.

A Paris, le 29 Août 2025

Le Responsable du Pôle de Recouvrement Spécialisé
parisien 2,

Signé

Michel THOMAS

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2025-08-29-00002

Arrêté portant délégation de signature en
matière de contentieux et de gracieux fiscal SIP
15 Ouest

Direction régionale des Finances publiques d'Île de
France et de Paris
Pôle de Gestion Fiscale

Service des Impôts des Particuliers de Paris
15^{ème} Ouest
13/15 rue du Général Beuret
75 712 Paris cedex 15

**Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

La comptable, Nathalie SBRISSA, Inspectrice divisionnaire des finances publiques, responsable du service des impôts des particuliers de PARIS 15^{ème} OUEST.

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Mmes BEAULIEU Christine et GERVAIS Caroline, inspectrices des finances publiques, adjointes à la responsable du service des impôts des particuliers de PARIS 15^{ème} OUEST, à l'effet de signer :

1°) dans la limite de 60 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou de restitution d'office ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les avis de mise en recouvrement ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

c) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou de restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 15 000 €, aux inspectrices des finances publiques désignées ci-après par leurs noms et prénoms :

BEAULIEU Christine	GERVAIS Caroline	
--------------------	------------------	--

2°) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après par leurs noms et prénoms :

CHAPOUTHIER Catherine	COHEN Brigitte	
BRESTIC Bertrand	SUIVANT-LUCAS Régis	GUILLOTEAU Benjamin
BERTRAND Eddy	MESSER Adeline	CHEVIET Aline

3°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après par leurs noms et prénoms :

LEGRIX Hervé	ANGALAMA Dolene	LAINIZ Christelle
GORNET Sonia	VERNET Elisabeth	RABEFARITRA Ndriana

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les avis de mise en recouvrement ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés dans le tableau ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions gracieuses
GERVAIS Caroline	Inspectrice	15000 euros
BEAULIEU Christine	Inspectrice	15000 euros

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions gracieuses
CLARE Isabelle	Contrôleuse	2000 euros
POITEAUX Pauline	Contrôleuse	2000 euros
LAMOUREUX Christophe	Contrôleur	2000 euros
CUNAT Alexandra	Contrôleuse	2000 euros
BORY Kelvin	Agent	2000 euros

Article 4

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

aux agents désignés dans le tableau ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
BEAULIEU Christine	Inspectrice	15 000 €	15 000 €
GERVAIS Caroline	Inspectrice	15 000 €	15 000 €
GUILLOTEAU Benjamin	contrôleur	10 000 €	10 000 €
BRESTIC Bertrand	contrôleur	10 000 €	10 000 €
MESSER Adeline	contrôleuse	10 000 €	10 000 €
SUIVANT LUCAS Régis	contrôleur	10 000 €	10 000 €
BERTRAND Eddy	contrôleur	10 000 €	10 000 €
CHEVIET Aline	contrôleuse	10 000 €	10 000 €
CHAPOUTHIER Catherine	contrôleuse	10 000 €	10 000 €
COHEN Brigitte	contrôleuse	10 000 €	10 000 €
LAINEZ Christelle	agent	2 000 €	2 000 €
ANGALAMA Dolene	agent	2 000 €	2 000 €
LEGRIX Hervé	agent	2 000 €	2 000 €
RABEFARITRA, Ndriana	agent	2 000 €	2 000 €
VERNET Elisabeth	agent	2 000 €	2 000 €
GORNET Sonia	agent	2 000 €	2 000 €

Article 5

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Paris et d'Île de France. Il entrera en vigueur le 1^{er} septembre 2025.

A Paris, le 29/08/2025

La comptable, responsable de service des impôts des
particuliers,

Signé

Nathalie SBRISSE

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2025-08-29-00003

Arrêté portant délégation de signature en
matière de contentieux et de gracieux fiscal SIP
16 Auteuil



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

**DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES
PUBLIQUES**

D'ÎLE-DE-FRANCE ET DE PARIS

PÔLE DE GESTION FISCALE

SERVICE DES IMPÔTS DES PARTICULIERS

DE PARIS 16^{ÈME} AUTEUIL

12, rue George Sand - 75796 PARIS CEDEX 16

Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal

Le comptable, **Monsieur Marc DUCHENE**, Inspecteur divisionnaire des finances publiques, responsable du service des impôts des particuliers de Paris 16^{ème} Auteuil ;

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à :

- **Madame Christèle GROS**, inspectrice divisionnaire des finances publiques, adjointe au responsable du service des impôts des particuliers de Paris 16^{ème} Auteuil,

- **Monsieur Thomas LEBLOIS**, inspecteur des finances publiques, adjoint au responsable du service des impôts des particuliers de Paris 16^{ème} Auteuil,

- **Madame Fabienne DUBOEUF**, inspectrice des finances publiques, adjointe au responsable du service des impôts des particuliers de Paris 16^{ème} Auteuil,

à l'effet de signer :

1°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, **sans limitation de montant** ;

2°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

- a) les avis de mise en recouvrement ;
- b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;
- d) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à :

- **Madame Christèle GROS**, inspectrice divisionnaire des finances publiques, adjointe au responsable du service des impôts des particuliers de Paris 16^{ème} Auteuil,

1°) dans la limite de **60 000 €**, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet et de dégrèvement d'office ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de **60 000 €** ;

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou de restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal d'assiette, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans les limites précisées dans le tableau ci-dessous, aux agents suivants :

NOM ET PRENOM	GRADE	LIMITE DES DÉCISIONS CONTENTIEUSES	LIMITE DES DÉCISIONS GRACIEUSES
Mr LEBLOIS Thomas	Inspectrice des finances publiques	15 000 €	15 000 €
Mme DUBOEUF Fabienne	Inspectrice des finances publiques	15 000 €	15 000 €
M. ROMAIN Jérôme	Contrôleur principal des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. CASSI Vincent	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. KOTHANDARAMAN Lakhshmi	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme LE ROY Solenn	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000€
Mme AUMIS Laureen	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. MAZZOCCO Christian	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme BERAUDO Anaïs	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. COTTIN Emmanuel	Agent administratif principal des finances publiques	2 000 €	2 000 €
Mme FABRE Stéphanie	Agente administrative principale des finances publiques	2 000 €	2 000 €

Article 4

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses relatives aux pénalités et aux frais de poursuite, portant remise, modération ou rejet dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous :

2°) les avis de mise en recouvrement ;

2°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés dans le tableau ci-après :

NOM ET PRÉNOM	GRADE	LIMITE DES DÉCISIONS GRACIEUSES
M. LEBLOIS Thomas	Inspecteur des finances publiques	15 000 €
Mme DUBOEUF Fabienne	Inspectrice des finances publiques	15 000 €
M. ASPAR Patrice	Contrôleur principal des finances publiques	10 000 €
M. COZIEN Loïc	Contrôleur des finances publiques	10 000 €
M. WILLEMIN Cédric	Contrôleur des finances publiques	10 000 €
M. DEFRANCE Stéphane	Contrôleur des finances publiques	10 000 €
M. PHILIPPE Vincent	Agent administratif principal des finances publiques	2 000 €

Article 5

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Paris et d'Île de France. Il entrera en vigueur à compter du 1^{er} septembre 2025.

A Paris, le 28 Août 2025

Le comptable, responsable du service des impôts des
particuliers de Paris 16ème Auteuil,

Signé

Marc DUCHENE

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2025-08-28-00017

Arrêté portant délégation de signature en
matière de contentieux et de gracieux fiscal SIP
16 Nord

**Direction régionale des Finances publiques d'Île de
France et de Paris**
Pôle de Gestion Fiscale
Service des Impôts des Particuliers Paris
16ème Nord
12 rue George Sand
75796 PARIS cedex 16

**Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le comptable, Mme MARTIN Gwénaelle, Inspectrice Principale des finances publiques, responsable du service des impôts des particuliers de PARIS 16ème Nord,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Mme Isabelle MATHIEU, Inspectrice divisionnaire des finances publiques, adjointe au responsable du service des impôts des particuliers de PARIS 16E Nord, à l'effet de signer :

1°) dans la limite de 60 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les avis de mise en recouvrement ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

c) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après :

M. SCHAEFFER Jules	M. GROBET Steve
Mme SUARES Ingrid-Sylvia	

2°) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

M. BENJAMIN Bruno	Mme SOULEYREAU Audrey	M. MARMORAS Thibaut
M. CARLIER Benjamin	M. EGUE Ilyas	Mme MESTRE Coralie
M. MALCLES Philippe	Mme BOIGEY Magali	

3°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

M. GONDOUIN Yann	M. GUERARD Emmanuel
Mme TANTALE Anne Laure	Mme MALKIC Séverine
Mme DURU Ayda	

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les avis de mise en recouvrement ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses
M. SCHAEFFER Jules	Inspecteur des finances publiques	15 000 €
Mme SUARES Ingrid-Sylvia	Inspectrice des finances publiques	15 000 €
M. BADON Florian	Contrôleur des finances publiques	5 000 €

Mme DAHO Nawelle	Contrôleuse des finances publiques	5 000 €
M. DEMONCEAUX Romain	Contrôleur des finances publiques	5 000 €
Mme MESTRE Coralie	Contrôleuse des finances publiques	5 000 €
M. JOSIERE Denis	Contrôleur principal des finances publiques	5 000 €
Mme MESTRE Coralie	Contrôleuse des finances publiques	5 000 €
Mme GROS-DESIR Magalie	Contrôleuse des finances publiques	5 000 €
Mme BOUCETTA Saada	Contrôleuse des finances publiques	5 000 €
Mme COURPOTIN Carole	Contrôleuse des finances publiques	5 000 €
M PHAM Chi-Quoc	Contrôleur des finances publiques	5 000 €
M VUKOVIC Milanko	Agent des finances publiques	2 000 €

Article 5

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Paris et d'Île de France avec une date d'effet au 1^{er} septembre 2025.

A Paris, le 29/08/2025

La Responsable du service des impôts des
particuliers de Paris 16E Nord,

Signé

Gwénaelle MARTIN

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2025-08-29-00008

Arrêté portant délégation de signature en
matière de contentieux et de gracieux fiscal SIP
17

**Direction régionale des Finances publiques d'Île de
France et de Paris**
Pôle de Gestion Fiscale
SERVICE DES IMPÔTS DES PARTICULIERS DE PARIS
17ème
6 A Bd de Reims
75844 Paris Cedex 17

**Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le comptable, M. TESTEVIDE Lionel, administrateur de l'État, responsable du service des impôts des particuliers de Paris 17ème ;

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à DENHEZ-DICHAMP Valérie, Inspectrice Divisionnaire des Finances Publiques, adjointe au responsable du service des impôts des particuliers de Paris 17è, à l'effet de signer :

1°) dans la limite de 60 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou de restitution d'office ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les avis de mise en recouvrement ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

c) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou de restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des finances publiques désignés dans le tableau ci-après :

Nom	Prénom
DELPLANQUE	Clémence
DESIX	Sébastien
JESOPH	Laétitia
RODRIGUES	Georges

2°) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés dans le tableau ci-après :

Nom	Prénom
BARDISSY	Fay
BONVILLAIN	Anne-Laure
COURVILLE	Bertrand
CREVISSIER	Julien
DERON	Yannick
FAISANT	Agnès
FARGEAU	Elodie
GALHAUT	Benoit
GARREAU	Françoise
GASSAMA	Dalla
GOUDICHAUD	Catherine
JEGOU	Laurent
LO	Soubeyrou
PAO	Sophie
PAUVERT	Thierry
VALERII	Vilma

3°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés dans le tableau ci-après :

Nom	Prénom
BERROUYNE	Georgina
BOUVIER	Anaïs
COADIC	Anne-Célia
DE BRAGELONGNE	Nelly
DEMIM	Aïcha
DIABY	Fatou
DIBONGUE	Serge
KEBAILI	Noumeyra
MAURICE	Houlematou
MENAGE	Angéla
MUSSARD	Rita
RABERAHONA	Hanitra
REBAI	Lilia
ZEMMOURI	Nassima

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les avis de mise en recouvrement ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés dans le tableau ci-après :

Nom et prénom des agents	Prénom	Grade	Limite des décisions gracieuses
DELPLANQUE	Clémence	Inspecteur	15 000 €
DESIX	Sébastien	Inspecteur	15 000 €
JESOPH	Laétitia	Inspecteur	15 000 €
RODRIGUES	Georges	Inspecteur	15 000 €
BARDISSY	Fay	Contrôleur	2 000 €

Nom et prénom des agents	Prénom	Grade	Limite des décisions gracieuses
BONVILLAIN	Anne-Laure	Contrôleur	2 000 €
COMPAORE	Sarah	Contrôleur	2 000 €
COURVILLE	Bertrand	Contrôleur	2 000 €
DERON	Yannick	Contrôleur	2 000 €
FAISANT	Agnès	Contrôleur	2 000 €
GALHAUT	Benoit	Contrôleur	2 000 €
GARREAU	Françoise	Contrôleur	2 000 €
JEGOU	Laurent	Contrôleur	2 000 €
LO	Soubeyrou	Contrôleur	2 000 €
N'GOTH	Aurélie	Contrôleur	2 000 €
PAO	Sophie	Contrôleur	2 000 €
POULLET	Didier	Contrôleur	2 000 €
VALERII	Vilma	Contrôleur	2 000 €
BARRY	Sylvie	Agent	2 000 €
CHAVAGNE	Aude	Agent	2 000 €
COADIC	Anne-Célia	Agent	2 000 €
DEMIM	Aïcha	Agent	2 000 €
DIBONGUE	Serge	Agent	2 000 €
MAURICE	Houlematou	Agent	2 000 €
MENAGE	Angéla	Agent	2 000 €
PINON	Jacques	Agent	2 000 €
RABERAHONA	Hanitra	Agent	2 000 €
REBAI	Lilia	Agent	2 000 €

Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Paris et d'Île de France. Il entrera en application à compter du 1^{er} septembre 2025.

A Paris, le 29 Août 2025

Le Responsable de service des impôts des particuliers,

Signé

Lionel TESTEVIDE

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2025-08-29-00010

Arrêté portant délégation de signature en
matière de contentieux et de gracieux fiscal SIP
18 Grandes Carrières

**Direction régionale des Finances publiques d'Île de
France et de Paris**
Pôle de Gestion Fiscale
SERVICE DES IMPÔTS DES PARTICULIERS DE PARIS
18EME GRANDES CARRIÈRES
61, rue Eugène Carrières
75875 PARIS Cedex 18
Tel : 01 40 25 42 13

**Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le responsable du service des impôts des particuliers de PARIS 18^{ème} GRANDES CARRIÈRES, Monsieur Frédéric DUBOIS, Inspecteur principal des finances publiques,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

A) Délégation de signature est donnée à Mme Elise HAIK, inspectrice divisionnaire des Finances Publiques, adjointe au responsable du service des impôts des particuliers de PARIS 18^{ème} GRANDES CARRIÈRES, à l'effet de signer :

1°) dans la limite de 60 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou de restitution d'office ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 €;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les avis de mise en recouvrement ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

c) tous actes d'administration et de gestion du service.

B) Délégation de signature est donnée à Madame Jocelyne LAMKHENTER, inspectrice des Finances Publiques, adjointe au responsable du service des impôts des particuliers de PARIS 18^{ème} GRANDES CARRIÈRES, à l'effet de signer :

1°) dans la limite de 15 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou de restitution d'office ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 15 000 €;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les avis de mise en recouvrement ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

c) tous actes d'administration et de gestion du service.

C) Délégation de signature est donnée à Madame Stéphanie LEGRAND, inspectrice des finances publiques, adjointe au responsable du service des impôts des particuliers de PARIS 18^{ème} GRANDES CARRIÈRES, à l'effet de signer :

1°) dans la limite de 15 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou de restitution d'office ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 15 000 €;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les avis de mise en recouvrement ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice

c) tous actes d'administration et de gestion du service.

D) Délégation de signature est donnée à M. Florent WALLON, inspecteur des Finances Publiques, adjoint au responsable du service des impôts des particuliers de PARIS 18^{ème} GRANDES CARRIÈRES, à l'effet de signer :

1°) dans la limite de 15 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou de restitution d'office ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 15 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les avis de mise en recouvrement ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

c) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou de restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après par leurs prénoms et noms :

Shiva AROUMOUGAME	Corinne BERNAGE	Yoane IAFARE
Norbert LACROIX	Yann LE CORF	Ganina LUZIOLE
Yasmina MOULOUDI	Damien FAUCHER	Abdel-Hakim HAMDAOUI

2°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après par leurs prénoms et noms :

Anne CASTRY-LEMETTEIL	Axel DAMBO	Laurent DELLO
Jérôme EDWARDS	Sarafina MIATTI	Yann NKOU

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les avis de mise en recouvrement ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés dans le tableau ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions gracieuses	Limite des délais de paiement
LAMKHENTER Jocelyne	Inspecteur	1 000 €	10 000 €
DESFOUX Christel	Contrôleur principal	300 €	3 000 €
THURLURE Frédéric	Contrôleur principal	300 €	3 000 €
PETREMENT Maryline	Contrôleur principal	300 €	3 000 €
RICHARD Olivier	Contrôleur principal	300 €	3 000 €
ABDEDDAIM Zahia	Contrôleur	300 €	3 000 €

Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Paris et d'Île de France. Il entrera en application à compter du 1^{er} septembre 2025.

A Paris, le 29/08/2025

Le responsable du service des impôts des particuliers de
PARIS 18^e GRANDES CARRIÈRES,

Signé

Frédéric DUBOIS

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2025-08-28-00015

Arrêté portant délégation de signature en
matière de contentieux et de gracieux fiscal SIP
20

**DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ÎLE-DE-FRANCE ET DE PARIS**
SERVICE DES IMPÔTS DES PARTICULIERS DE PARIS 20^e
6, rue Paganini
75972 PARIS Cedex 20

**Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le comptable, M. Matthieu BOUVET, administrateur des finances publiques adjoint, responsable du service des impôts des particuliers de PARIS 20^e,

Vu le code général des impôts, notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, notamment les articles L. 247, L. 257 A et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment son article 16,

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Mme Sylvie ALBAUX et M. Louis CAMI-DEBAT, inspecteurs divisionnaires des finances publiques, adjoints au responsable du service des impôts des particuliers de Paris 20^e, à Mme Béatrice TALCONA et MM. Vincent DUSAUTOIS, Nadir EL KHATIB et Jean-Luc MONTFORT, inspecteurs, adjoints au responsable du service des impôts des particuliers de Paris 20^e, à l'effet de signer :

1°) dans la limite de 60 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou de restitution d'office ;

2°) dans la limite de 60 000 €, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les avis de mise en recouvrement ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

c) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou de restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 10 000 €, aux contrôleurs des finances publiques (cat. B) désignés ci-après par leurs noms et prénoms :

AHIELA Thierry	BOUKOBZA Florence	CISSE Mama
DELON Raphaëlle	DORMIOLA Nadine	DUPLESSIS Rudie
FOSSAERT Guillaume	JOIN Sébastien	LAQUITAINE Ketsia
LIBES Fabrice	LOISON Sylvie	MARCHINI Caroline
MICHEL Odile	ORY Amandine	PASTOR Guillaume
QUILFEN Sylvie	SUEZ-PANAMA Harry	TANDOGAN Fatma
TERRIER Catherine	YOMBI-OKONGO Patrice	/

2°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques (cat. C) désignés ci-après par leurs noms et prénoms :

BEN ALI Sofiane	DENDOUNE Embareck	HUSSON Daniel
JOLLARD Yuliia	MESSINA Guillaume	NORBERT Frédéric
PICAN Crystalle	ROUBAUD Régine	SALINAS David
WRZESINSKI Guillaume	/	/

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les avis de mise en recouvrement ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés dans le tableau ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions gracieuses
AHIELA Thierry	Cadre B	5 000 €
BOUKOBZA Florence	Cadre B	5 000 €
BOURGUIGNON Olivier	Cadre B	5 000 €
CHENU Manuel	Cadre B	5 000 €
CISSE Mama	Cadre B	5 000 €
DELON Raphaëlle	Cadre B	5 000 €

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions gracieuses
DIERYCKX Samuel	Cadre B	5 000 €
DUPLESSIS Rudie	Cadre B	5 000 €
DUTARTRE Francis	Cadre B	5 000 €
FOSSAERT Guillaume	Cadre B	5 000 €
JOIN Sébastien	Cadre B	5 000 €
LAQUITAINE Ketsia	Cadre B	5 000 €
LIBES Fabrice	Cadre B	5 000 €
LOISON Sylvie	Cadre B	5 000 €
MARCHINI Caroline	Cadre B	5 000 €
ORY Amandine	Cadre B	5 000 €
PASTOR Guillaume	Cadre B	5 000 €
QUILFEN Sylvie	Cadre B	5 000 €
SUEZ-PANAMA Harry	Cadre B	5 000 €
TANDOGAN Fatma	Cadre B	5 000 €
TERRIER Catherine	Cadre B	5 000 €
VARIN Christian	Cadre B	5 000 €
YOMBI-OKONGO Patrice	Cadre B	5 000 €
BEN Ali Sofiane	Cadre C	2 000 €
DENDOUNE Embareck	Cadre C	2 000 €
HUSSON Daniel	Cadre C	2 000 €
NORBERT Frédéric	Cadre C	2 000 €
PICAN Crystalle	Cadre C	2 000 €
SALINAS David	Cadre C	2 000 €
WRZESINSKI Guillaume	Cadre C	2 000 €
MÉLÉSAN Audrey	Alternante	2 000 €

Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Paris et d'Île de France. Il entrera en application à compter du 1^{er} septembre 2025.

À Paris, le 28/08/2025

Le comptable, responsable du service des impôts des particuliers de Paris 20^e,

Signé

Matthieu BOUVET

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2025-08-29-00011

Arrêté portant délégation de signature en
matière de contentieux et de gracieux fiscal SPF

1

**Direction régionale des Finances publiques d'Île de
France et de Paris**
Service Publicité Foncière de Paris - 1er Bureau
6, rue Paganini
75972 Paris Cedex 20

**Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le comptable, Denis AULARD, Administrateur des finances publiques adjoint, responsable par intérim du service de la publicité foncière de Paris 1 ;

Vu le code général des impôts, et notamment les articles 408 et 410 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Messieurs Michel GONZALEZ, agent contractuel, et Thierry MANDON, inspecteur divisionnaire, adjoints du responsable de service à l'effet de signer :

1°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

2°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

3°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné, les actes relatifs à la publicité foncière et, plus généralement, tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée aux agents dont les noms, prénoms et grades suivent dans le tableau ci-dessous,

Nom	Prénom	Grade
PEREIRA	Elizabeth	Inspectrice
HOPFER	Patricia	Inspectrice
GIACOMINO	Elsa	Inspectrice

à l'effet de signer :

1°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 15000 €;

2°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

3°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné, les actes relatifs à la publicité foncière et, plus généralement, tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 3

Délégation de signature est donnée aux agents dont les noms, prénoms et grades suivent dans le tableau ci-dessous,

Nom	Prénom	Grade
HERRGOTT	Christophe	Contrôleur Principal
PRIEUR	Martine	Contrôleuse Principale

à l'effet de signer :

au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné, les actes relatifs à la publicité foncière et, plus généralement, tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Paris et d'Île de France. Il entrera en application à compter du 1^{er} septembre 2025.

A Paris, le 29 Août 2025

Le comptable, responsable par intérim du service de la publicité foncière de Paris 1

Signé

Denis AULARD

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2025-08-29-00012

Arrêté portant délégation de signature en
matière de contentieux et de gracieux fiscal SPF
2

**Direction régionale des Finances publiques d'Île de
France et de Paris**
Service Publicité Foncière de Paris - 2ème Bureau
6, rue Paganini
75972 Paris Cedex 20

**Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le comptable, Denis AULARD, Administrateur des finances publiques adjoint, responsable du service de la publicité foncière de Paris 2

Vu le code général des impôts, et notamment les articles 408 et 410 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Messieurs Thierry MANDON, inspecteur divisionnaire et Michel GONZALEZ, agent contractuel, adjoints du responsable de service à l'effet de signer :

1°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 €;

2°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

3°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné, les actes relatifs à la publicité foncière et, plus généralement, tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée aux agents dont les noms, prénoms et grades suivent dans le tableau ci-dessous,

Nom	Prénom	Grade
GIACOMINO	Elsa	Inspectrice
PEREIRA	Elizabeth	Inspectrice
HOPFER	Patricia	Inspectrice

à l'effet de signer :

1°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 15000 €;

2°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

3°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné, les actes relatifs à la publicité foncière et, plus généralement, tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 3

Délégation de signature est donnée aux agents dont les noms, prénoms et grades suivent dans le tableau ci-dessous,

Nom	Prénom	Grade
BAGAGE	Thierry	Contrôleur Principal
AHMED	Probal	Contrôleur
BAUDRAIS	Emmanuelle	Contrôleuse

à l'effet de signer :

au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné, les actes relatifs à la publicité foncière et, plus généralement, tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Paris et d'Île de France. Il entrera en application à compter du 1^{er} septembre 2025.

A Paris, le 29 Août 2025,

Le comptable, responsable du service de la publicité foncière de Paris 2

Signé

Denis AULARD

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2025-08-28-00016

Arrêté portant délégation en matière de
contentieux et de gracieux fiscal SIP 19

Direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris

Pôle de Gestion Fiscale

SERVICE DES IMPÔTS DES PARTICULIERS DE PARIS

19E arrondissement

19 Place de l'Argonne

75019 PARIS

**Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le Comptable Public, M. Olivier DUMONT, Administrateur des finances publiques adjoint, Responsable du SIP de PARIS 19ème arrondissement,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 257 A, L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou de restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

4°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

5°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

6°) tous actes d'administration et de gestion du service.

aux agents désignés dans le tableau ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
CYRILLE Valery	Inspecteur divisionnaire	60 000 €	60 000 €
COUHARDE Murielle	Inspectrice	15 000 €	15 000 €
DUBOIS-ROUGIER Eric	Inspecteur	15 000 €	15 000 €
FAURE Arnaud	Inspecteur	15 000 €	15 000 €
HEBERT Jean-Sébastien	Inspecteur	15 000 €	15 000 €
KOUANDA-MADINGOU Omer	Inspecteur	15 000 €	15 000 €

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou de restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de **10 000 €**, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après par leurs noms et prénoms :

AUBERT Vincent	AISSAOUI Billel	CHALABI Sarah
DA COSTA Samuel	DEVISMES Tom	GOZE Frédéric
GUIBON Sébastien	LECAILLE Bertrand	MOHAMED Soïoudati
MONNIN Audrey	NEOLLIER Valentin	NIZAN Christophe
NIZZI Sébastien	OLIVIER Véronique	POUGAJENDIRANE Shantana
REPAIRE Tiphanie	ROSEAU Jacqueline	SCHIMT Odellia
VECTEN Anne		

2°) dans la limite de **2 000 €**, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après par leurs noms et prénoms :

ALAOUI Hassan	AIT ABDERRAHMANE Arezki	AKOUMA BIDZA Olivia
BENYAHIA Bachir	BLANCHET Nathalie	CASTELLI Clément
GALFANO Valérie	GUIRRASI Marieme	HADDAD Louisa
HUBERT Jean-Christophe	LOUNIONGO Christian	MOUTOU Armel
PEPIN Aude	TALAYA Anne-Sophie	

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les avis de mise en recouvrement ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

4°) les décisions relatives aux demandes de délais de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

aux agents désignés dans le tableau ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
COUHARDE Murielle	Inspectrice	15 000 €	24 mois	30 000 €

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
DUBOIS-ROUGIER Eric	Inspecteur	15 000 €	24 mois	30 000 €
FAURE Arnaud	Inspecteur	15 000 €	24 mois	30 000 €
HEBERT Jean-Sébastien	Inspecteur	15 000 €	24 mois	30 000 €
KOUANDA-MADINGOU Omer	Inspecteur	15 000 €	24 mois	30 000 €
ABROUCHE Katarzyna	Contrôleuse	10 000 €	12 mois	10 000 €
AISSAOUI Billel (*)	Contrôleur	10 000 €	12 mois	10 000 €
BENYAHIA Bachir (*)	Contrôleur	10 000 €	12 mois	10 000 €
BODIN Emmanuel	Contrôleur	10 000 €	12 mois	10 000 €
CHEKROUN Audrey	Contrôleuse	10 000 €	12 mois	10 000 €
COULON Françoise	Contrôleuse	10 000 €	12 mois	10 000 €
DEVISMES Tom (*)	Contrôleur	10 000 €	12 mois	10 000 €
DJAGBRE Justin	Contrôleur	10 000 €	12 mois	10 000 €
FALQUEHRO Audrey	Contrôleuse	10 000 €	12 mois	10 000 €
GOZE Frédéric (*)	Contrôleur	10 000 €	12 mois	10 000 €
GUIBON Sébastien (*)	Contrôleur	10 000 €	12 mois	10 000 €
MOHAMED Soïoudati (*)	Contrôleuse	10 000 €	12 mois	10 000 €
OLIVIER Véronique (*)	Contrôleuse	10 000 €	12 mois	10 000 €
POUGAJENDIRANE Shantana (*)	Contrôleuse	10 000 €	12 mois	10 000 €
REPAIRE Tiphany (*)	Contrôleuse	10 000 €	12 mois	10 000 €
SCHIMT Odelia (*)	Contrôleur	10 000 €	12 mois	10 000 €
ROSEAU Jacqueline	Contrôleur	10 000 €	12 mois	10 000 €
ROUSSEL Bertrand	Contrôleur principal	10 000 €	12 mois	10 000 €
VECTEN Anne (*)	Contrôleuse	10 000 €	12 mois	10 000 €
AIT ABDERRAHMANE Arezki (*)	Agent administratif	2 000 €	6 mois	3 000 €
ALAOUI Hassan (*)	Agent administratif	2 000 €	6 mois	3 000 €
BENYAHIA Bachir (*)	Agent administratif	2 000 €	6 mois	3 000 €
BLANCHET Nathalie (*)	Agente administrative	2 000 €	6 mois	3 000 €
GALFANO Valerie (*)	Agente administrative	2 000 €	6 mois	3 000 €
GUIRASSI Mariem (*)	Agente administrative	2 000 €	6 mois	3 000 €
HADDAD Luiza (*)	Agente administrative	2 000 €	6 mois	3 000 €
HUBERT Jean-Christophe (*)	Agent administratif	2 000 €	6 mois	3 000 €
HOUSSEAU Lolita	Agente administrative	2 000 €	6 mois	3 000 €
LOUNIONGO Christian (*)	Agent administratif	2 000 €	6 mois	3 000 €
MOUTOU Armel (*)	Agent administratif	2 000 €	6 mois	3 000 €
PEPIN Aude (*)	Agente administrative	2 000 €	6 mois	3 000 €

(*) au titre des opérations de recouvrement en phase amiable

Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Paris et d'Île de France. Il entrera en vigueur à compter du 1^{er} septembre 2025.

A Paris, le 28/08/2025

Responsable du Service des Impôts des Particuliers de
Paris 19^{eme}

Signé

Olivier DUMONT

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2025-08-29-00013

Liste des responsables de service disposant de la
délégation de signature en matière de
contentieux et de gracieux fiscal prévue par le III
de l'article 408 de l'annexe II au code général des
impôts

Liste des responsables de service disposant de la délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal prévue par le III de l'article 408 de l'annexe II au code général des impôts

Paris, le 1^{er} septembre 2025

Nom - Prénom	Responsables des services
	Services des Impôts des Entreprises
HUMBERT Xavier	Paris 1 ^{er} – 2 ^e
TAMAIN Michel	Paris 3 ^e – 4 ^e
BINET Olivier	Paris 5 ^e – 13 ^e
LEMAIRE Pascal	Paris 6 ^e – 7 ^e
ARCHER Katia p.i.	Paris 8 ^e Élysées
FAUCHER Manuel	Paris 8 ^e Madeleine
CHARBONNIER Anne	Paris 9 ^e
MILLAUD Didier	Paris 10 ^e
BOYER Philippe	Paris 11 ^e
BONNIN Philippe	Paris 12 ^e
COTOT Frédéric	Paris 14 ^e
MARTINEAU Christophe	Paris 15 ^e
POUPLARD Damien	Paris 16 ^e
TUCOO Françoise	Paris 17 ^e
AMITRANO Philippe	Paris 18 ^e
GUTOWSKI Jérôme	Paris 19 ^e
GACHE Rose-Marie	Paris 20 ^e
	Services des Impôts des Particuliers
CELANTE Renzo	Paris Centre
DUNAS Eric	Paris 5 ^e – 6 ^e – 7 ^e
CORBIER Stéphane	Paris 9 ^e – 10 ^e
ANDRE David	Paris 11 ^e
CONTAMINE Laurent	Paris 12 ^e
JESBAC Noël	Paris 13 ^e
BOYARD Patrick	Paris 14 ^e
PAVY Pascal	Paris 15 ^e Est
SBRISSE Nathalie	Paris 15 ^e Ouest
DUCHENE Marc	Paris 16 ^e Auteuil
MARTIN Gwenaëlle	Paris 16 ^e Nord
TESTEVIDE Lionel	Paris 17 ^e
DUBOIS Frédéric p.i. Du 01/09/ au 14/09/25 inclus JACOB Christian p.i. à partir du 15/09/25	Paris 18 ^e Boucry
DUBOIS Frédéric jusqu'au 28/09/25 inclus JACOB Christian p.i. à partir du 29/09/25	Paris 18 ^e Grandes Carrières
DUMONT Olivier	Paris 19 ^e
BOUVET Matthieu	Paris 20 ^e
	Services de Publicité Foncière
AULARD Denis p.i.	Paris 1 ^{er} bureau
AULARD Denis	Paris 2 ^e bureau
	Services Départementaux d'Enregistrement
CLERAMBAULT Christophe	Paris Saint Lazare
VALTAT Isabelle DUBOIS Frédéric p.i. à/c du 29/09/2025	Paris Saint Hyacinthe
KERROUX Christophe	Paris Saint Sulpice
	Brigades de vérification
LE BOUARD Anne-Gaëlle p.i.	1 ^{ère} brigade de vérification Paris Centre
SIMON Gaëlle p.i du 01/09/25 au 14/09/25 inclus	4 ^e brigade de vérification Paris Centre
LE BOUARD Anne-Gaëlle	6 ^e brigade de vérification Paris Centre
METAIRIE Yoann, p.i.	7 ^e brigade de vérification Paris Centre
FAVIER Gérard	9 ^e brigade de vérification Paris Centre
LE BOUARD Anne-Gaëlle p.i. TAVARES Philippe p.i.	11 ^e brigade de vérification Paris Centre
METAIRIE Yoann	14 ^e brigade de vérification Paris Centre
FERRON Gaëlle	15 ^e brigade de vérification Paris Centre
JEAN Fred	2 ^e brigade de vérification Paris Est
CONFAIS Tony	3 ^e brigade de vérification Paris Est

BUFORT Édith	4 ^e brigade de vérification Paris Est
JEAN Fred p.i. CONFAIS Tony p.i. BUFORT Edith p.i.	5 ^e brigade de vérification Paris Est
LANGE Christian	7 ^e brigade de vérification Paris Est
TOURNIE Olivier	1 ^{ère} brigade de vérification Paris Nord
BERTHON Sylvie	2 ^e brigade de vérification Paris Nord
GRAILLE Christine	5 ^e brigade de vérification Paris Nord
BERTHON Sylvie, p.i.	6 ^e brigade de vérification Paris Nord
ROUSSET Philippe	7 ^e brigade de vérification Paris Nord
DE MONTELLA Alain	8 ^e brigade de vérification Paris Nord
MASSARD Thibault	9 ^e brigade de vérification Paris Nord
LATUS César	10 ^e brigade de vérification Paris Nord
GENESTE Dominique	1 ^{ère} brigade de vérification Paris Ouest
LANDAIS Tiphaine	5 ^e brigade de vérification Paris Ouest
LE JEUNE Zénaïde	6 ^e brigade de vérification Paris Ouest
MESTRUDE Claire	8 ^e brigade de vérification Paris Ouest
ODOUNLAMI Doris	9 ^e brigade de vérification Paris Ouest
CHARTRAIN Daniel	12 ^e brigade de vérification Paris Ouest
LEGRAIN Olivier	2 ^e brigade de vérification Paris Sud
CAYLA Olivier	5 ^e brigade de vérification Paris Sud
DHAINE Pierre-Marie	6 ^e brigade de vérification Paris Sud
SAWYER Michaël	7 ^e brigade de vérification Paris Sud
	Brigades Patrimoniales
AYACHE Eric	Brigade de contrôle de fiscalité immobilière BCFI 1
FRANCOIS Nathalie	Brigade de contrôle de fiscalité immobilière BCFI 2
TARIDEC Gilles	Brigade de contrôle de fiscalité immobilière BCFI 3
BENEDETTI Juliette	Brigade de contrôle de fiscalité immobilière BCFI 4
VIGIER Vincent	Brigade du patrimoine et du revenu BPR 2
FAVRE Bernard	Brigade du patrimoine et du revenu BPR 3
RETALI Christophe p.i MANFE Carole p.i	Brigade du patrimoine et du revenu BPR 4
BUFFIERE Christine	Brigade du patrimoine et du revenu BPR 5
	Pôles Contrôle Expertise
LOUBIERE Annick	Pôle contrôle expertise Paris 1 ^{er} /2 ^{ème}
MARTINI Isabelle	Pôle contrôle expertise Paris 3 ^e et 4 ^e
TROUSSIER Christine	Pôle contrôle expertise Paris 5/13/14
RAY Laure	Pôle contrôle expertise Paris 6/7
GRYNSZPAN Michèle	Pôle contrôle expertise Paris 8 ^e Élysées
CASENAVE Claude	Pôle contrôle expertise Paris 8 ^e Madeleine
AUMEGEAS Philippe	Pôle contrôle expertise Paris 9 ^e
AUMEGEAS Philippe, p.i.	Pôle contrôle expertise Paris 10 ^e
DURAND Marie-Pauline	Pôle contrôle expertise Paris 11 ^e
PUECH Sylvie	Pôle contrôle expertise Paris 12 ^e
BROUTIN Delphine	Pôle contrôle expertise Paris 15 ^e
BECAM Gwendoline	Pôle contrôle expertise des professionnels Paris 16 ^e
MARTICHON Brigitte	Pôle contrôle expertise Paris 17 ^e
ADAMOU-MBAZOA Cécile	Pôle contrôle expertise Paris 18 ^e 19 ^e
LEVEQUE Sandrine	Pôle contrôle expertise Paris 20 ^e
	Pôles de Contrôle Revenus/Patrimoine et Fiscalité Immobilière
VAPPEREAU Brigitte	Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 5/14 ^e
AUDRAS Cyril	Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 6/13 ^e
DEFORGE Christophe	Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 7 ^e
RETALI Christophe	Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 8/17 ^e
CHAINET Pierre-Henri	Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris-Centre
BALLANGER Catherine	Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 11/12 ^e
TRESARRIEU Elisabeth	Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 15 ^e
GRAVIERE Martine	Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 16 ^e
Désignation de l'interiminaire en cours	Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 18/19/20 ^e
	Brigades de Contrôle et de Recherche (BCR)
GAULTIER Franck	BCR – Paris Nord
VANGELUWE Yves	BCR – Paris Est
MONNIER Pascal	BCR – Paris Centre

LE PORT Davy	BCR – Paris Sud-Ouest
REIGNIER Philippe	Pôle d'évaluation des locaux professionnels (PELP)
	Pôles de Recouvrement Spécialisé
VIGIER BEAUBREUIL Pierre	PRS - Parisien 1
THOMAS Michel	PRS - Parisien 2
DANIEL-PREVEL Maud	PRS DNVSF
	Trésoreries Paris amendes
CHIKHI Bachir	TPA 1
SCHOEN Isabelle	TPA 2
	Centres des Impôts Fonciers
DIEN-GORLIER Nicole	CDIF 1
Désignation de l'intérimaire en cours	CDIF 2

La Directrice du pôle pilotage et ressources des Finances Publiques d'Île de France et de Paris,

signé

Anne TALON